



PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
D'EURE-ET-LOIR

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'URBANISME
ET DE L'HABITAT - S.A.U.H.

Chartres, le

- 2 MAI 2017

Affaire suivie par : Alexandra DEZALLAI
ddt-sauh-au-bpat@eure-et-loir.gouv.fr
Tél. 02 37 20 41 15

Objet : Modification du périmètre du SCOT
du Perche d'Eure-et-Loir

Monsieur le Président,

Suite à la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), les Communautés de Communes des Forêts du Perche, des Terres de Perche et du Perche ont été créées. Leur périmètre inclut celui du SCOT du Perche d'Eure-et-Loir prescrit par délibération du 22 janvier 2016 qui est en cours d'élaboration.

En application de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017, relative à l'Égalité et à la Citoyenneté, l'extension du périmètre des Communautés de Communes emporte extension de celui du SCOT. Aussi, le nouveau périmètre couvre désormais la totalité du territoire des Communautés de Communes des Forêts du Perche, des Terres de Perche et du Perche.

En conséquence, vous trouverez ci-joint l'arrêté modifiant le périmètre du SCOT du Perche d'Eure-et-Loir.

Ce nouveau périmètre devra être pris en compte dans la poursuite des études du SCOT. Ainsi le diagnostic sera mis à jour avec les 4 nouvelles communes membres.

En application de l'article R.143-15 du Code de l'Urbanisme, cet arrêté sera affiché pendant un mois au siège des Communautés de Communes des Forêts du Perche, des Terres de Perche et du Perche et dans les mairies des communes membres concernées.

Vous voudrez bien procéder à sa publication dans un journal diffusé dans le département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Jean-Pierre JALLOT
Président du Pôle d'Équilibre Territorial du Perche
1 Bis rue Doullay
28400 NOGENT-LE-ROTRON

La Préfète
Pour la Préfète,
La Secrétaire Générale

Carole PUIG-CHEVRIER

